

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 26 du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers municipaux votants : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2013

❖❖❖❖

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur BIZON Joseph
Monsieur RON Christian	Monsieur SLANSKY Nicolas
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur VRAIN Jean-Claude
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur LOPEZ Pierre

Absents excusés :

Madame CARPENTIER Lorella donne pouvoir à Madame MALAWKA Astrid

Monsieur GAUDE Michel donne pouvoir à Monsieur VRAIN

Absents :

Monsieur Alain GIOVAGNOLI

Monsieur Michel SOUILLART

Madame MALAWKA Astrid a été élu secrétaire de séance.

❖❖❖❖

🔗 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2013

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu du 26 juin a été communiqué aux membres du conseil et qu'aucune observation n'a été faite.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 JUIN 2013

🔗 DELIBERATION N° 2013 / VII/ 01 : EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

Considérant que le budget de la commune de Jouy le Potier voté et approuvé par le conseil municipal le 29 mars 2013, avec un emprunt d'équilibre de 558 912€,

Considérant le montant des ventes immobilières prévues pour 465 000€,

Considérant les différentes subventions à percevoir pour 455 000€,

Considérant le montant du FCTVA à percevoir de 99000€,

Considérant le besoin de trésorerie engendré par les travaux du centre bourg, de la halle et de la cour d'école,

Considérant les diverses réponses des organismes bancaires sollicités,
Considérant la proposition du Crédit Agricole Centre Loire pour un prêt relais de 300 000 € (trois cent mille euros) destiné à financer les dépenses d'investissement,

Considérant les caractéristiques du prêt relais :

- Objet : avance sur les recettes d'investissement
- Montant du capital emprunté : 300 000 €
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Type d'amortissement : annuités constantes
- Taux d'intérêt : 2%
- Remboursement anticipé total ou partiel possible sans frais, ni indemnité
- Déblocage de l'emprunt prévu : dès que possible
- Frais de dossier : 300€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

SOLLICITE un prêt relais de 300 000€ auprès du Crédit Agricole,

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités,

S'ENGAGE à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu,

PREND ACTE ET VALIDE le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur,

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

🔗 DELIBERATION N° 2013 / VII/ 02 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES BALLONS DE LOIRE

Considérant le souhait et la proposition de l'association jovicienne « Ballons de Loire » de confectionner une montgolfière,

Considérant la demande de l'association à la Commune de participer aux frais de conception de deux banderoles à l'effigie de Jouy le Potier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1200€, couvrant les frais de réalisation de deux banderoles à l'effigie de Jouy le Potier avec blason qui seront installées sur une montgolfière de l'association « les ballons de Loire »,

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VRAIN INFORME :

- de la marche organisée par la CCVA au départ de la halle pour aller au four à brique.
- des voitures stationnent sous la halle.

- qu'il y a une tâche d'humidité au plafond de la bibliothèque et que la chasse d'eau fuit.
- s'il serait possible de demander au Crédit Agricole de financer l'achat d'un deuxième défibrillateur.

Monsieur LOPEZ DEMANDE si les gens du voyage ont toujours accès au stade de foot depuis que les abords ont été labourés.

Monsieur RON FAIT REMARQUER que les jeux situés aux Champs bretons ont été condamnés car des branches d'un arbre mort menacent de tomber et demande quand l'arbre sera abattu.

Monsieur SLANSKY INFORME qu'un agrès sur le parcours de santé est impraticable car il est installé trop haut et donc inaccessible.

Monsieur le Maire prend note et apporte des précisions et des réponses.

Fin de séance à 19h50

Prochain Conseil VENDREDI 30 AOÛT 2013 VENDREDI 4 OCTOBRE 2013	VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013
---	---------------------------------

Monsieur BILLIOT Gilles	
Monsieur RON Christian	
Monsieur GIOVAGNOLI Alain	
Madame MALAWKA Astrid	
Monsieur HERRERO Pascal	
Monsieur BIZON Joseph	
Madame CARPENTIER Lorella	
Monsieur GAUDE Michel	
Monsieur LOPEZ Pierre	
Monsieur Michel SOUILLART	
Monsieur SLANSKY Nicolas	
Monsieur VRAIN Jean-Claude	